

Avis de constitution

SOCIETE « AVIPOULTRY »

Siège Abidjan – Abobo – plateau Dokui, non loin de
la pharmacie Azur, Lot 185, Ilot 10

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/06/2024, et enregistrés au CEPICI le 24/07/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AVIPOULTRY »

Objet : L'import-export

- La vente du matériel agricole
- La vente de matériaux de construction
- La vente de matériaux frigorifiques
- La vente de modulaire industriel et d'isolation
- Tous travaux de construction de bâtiments d'élevage
- Toutes opérations d'achat, de vente de produits frigorifiques et accessoires afférents
- Le Conseil et consulting pour élevage et l'agriculture
- Le commerce général et l'e-commerce
- Diverses prestations et services
- La représentation d'entreprise ou de sociétés commerciales

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement

à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan – Abobo – plateau Dokui, non loin de la pharmacie Azur, Lot 185, Ilot 10

Dirigeant(s) M STIGLIANI GABRIEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-07632 du 19/08/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°46719/GTCA/RC/2024 du 19/08/2024

